



ZONE DE DISTRIBUTION : QUESTEMBERT SUD

Conclusion sanitaire

2025

Fin août 2025, un incident technique a perturbé l'alimentation en eau pendant quelques jours (coupures temporaires, baisse de pression, eau parfois trouble ou colorée). La situation est rapidement revenue à la normale.
À Limerzel, la présence ponctuelle de sous-produits de désinfection a été détectée puis corrigée rapidement.
Un plan d'actions est mis en place par le SIAEP de Questembert et son exploitant.
En dehors de ces épisodes ponctuels, l'eau distribuée en 2025 a été de bonne qualité et conforme à la réglementation.

Indicateur global de qualité

C

A : Eau de bonne qualité
B : Eau de qualité convenable
C : Eau de qualité insuffisante
D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : VILAINE ATLANTIQUE. L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 7748 personnes sur 4 communes (GUERNO (LE), LIMERZEL, MARZAN, PEAULE). Le responsable des installations est : « QUESTEMBERT SIAEP ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « AQUALIA » qui assure l'exploitation du réseau depuis le 01/01/2026.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **70**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **70**
Valeur moyenne : **13,8 mg/L**
Valeur maxi : **31 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **226**
Valeur maxi : **0,05 microgramme/L**

SOMME DE 20 PFAS

A Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **9**
Valeur moyenne : **0,00883 microgramme/L**
Valeur maxi : **0,032 microgramme/L**

TRIHALOMÉTHANES

A Conforme, sous surveillance

Élément d'origine industrielle ou pouvant provenir du procédé de désinfection de l'eau. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **40**
Valeur moyenne : **52,1 microgramme/L**
Valeur maxi : **95 microgramme/L**

TURBIDITÉ

C Incident fin août 2025

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : **70**
Valeur maxi : **0,36 NFU**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **70**
Valeur moyenne : **15,8 °f**
Valeur maxi : **20,1 °f**

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 11/06/2026

UDI 056000163

À partir de 2026, conformément à la directive européenne 2020/2184, le contrôle sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine évolue. Les prélèvements sont majoritairement réalisés dans les réseaux en distribution afin de mieux représenter l'eau réellement consommée. Le programme d'analyses intègre de nouvelles substances, dont des sous-produits de désinfection et des substances émergentes (PFAS).